

## **Nouvel horaire à l'écocentre de Bois-des-Filion**

**Bois-des-Filion, le mardi 20 février 2024** – À compter du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, les heures d'ouverture de l'écocentre seront modifiées ; Les Filionaises et Filionais ainsi que les résident.es de Terrebonne et de Lorraine pourront dorénavant s'y rendre du :

Lundi au jeudi de 11 h à 17 h

Vendredi de 13 h à 19 h

Samedi de 9 h à 17 h

Dimanche : fermé

Ce nouvel horaire sera en vigueur à l'année. Rappelons que les résident.es de Bois-des-Filion et de Terrebonne peuvent disposer **gratuitement** jusqu'à 5 mètres cubes chaque année de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD).

### **Voici la liste des matériaux acceptés à l'écocentre :**

#### **Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)**

Asphalte, aluminium, bardeau d'asphalte, béton, brique, branche, bois, céramique, cuivre, carton, gypse, métal, laine minérale, panneau isolant, papier, pierre, plastique, polystyrène, PVC, souche, sable, terre, verre, etc.

#### **RDD (résidus domestiques dangereux)**

Adhésif, aérosol divers, ampoules fluocompactes, antigel, ballast d'éclairage, batterie, bonbonne de propane, calfeutrant, chlore, cire à plancher, colle, combustible, coulis, décapant, dégraissant, débouche tuyau, diesel, diluant, encre, essence, goudron, graisse moteur, herbicide, huile, insecticide, lubrifiant, néon, pneu, peinture, pile, pesticide, produit nettoyant, scellant, térébenthine, etc.

#### **Appareils électroniques (TIC)**

Dispositifs d'affichage (téléviseurs, tablettes graphiques, moniteurs d'ordinateur), téléphones (conventionnels ou portables, répondeurs), cellulaires (téléphones intelligents, téléavertisseurs), ordinateurs (écrans, serveurs de bureau), périphériques (claviers, souris d'ordinateur, consoles, modems), appareils de bureau (imprimantes, numériseurs), systèmes audio/vidéo (appareil photo numérique, caméra vidéo, radios pour véhicules), etc.

**Autres matériaux acceptés**

L'écocentre accepte également les appareils de réfrigération et de climatisation, les vélos, les matelas, les sièges de bébé et les plastiques numéro 6 (styromousse).

**Matières refusées**

Ordures ménagères, résidus verts, compost, biens rembourrés (divans, tapis), engins à moteurs (tondeuse, tarière, souffleuse), barbecue, bonbonnes de polyuréthane

Ville pionnière des Basses-Laurentides aux dimensions humaines, fière de son caractère champêtre et de son splendide environnement riverain, Bois-des-Filion propose une qualité de vie reconnue et une économie prospère à ses 10 500 habitants.

- 30 -

**Informations :**

Nicolas Carette  
Directeur des Communications  
450 621-1460 #1017  
[ncarette@villebdf.ca](mailto:ncarette@villebdf.ca)